

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates for different regions and durations. Includes columns for 'Abonnement au Journal', 'Abonnement à l'Album', and 'Six lignes et au-dessous'.

AFFAIRES D'EUROPE.

LES ELECTIONS GENERALES EN FRANCE.

Nous avons publié dans notre numéro de mardi la circulaire générale adressée par M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, aux commissaires du gouvernement provisoire dans les départements, à l'occasion des élections prochaines.

L'opinion publique s'émuet, et les mots de dictateurs, de proconsuls furent prononcés. Des protestations apparurent dans les journaux, signées des noms les plus honorables.

Enfin, une députation du club républicain pour la liberté des élections alla exprimer les craintes qu'avait fait naître dans le public la circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

M. Lamartine, membre du gouvernement provisoire, leur répondit: "Le gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler en langage supérieur aux lois."

Bienôt après un manifeste, signé cette fois par tous les membres du gouvernement provisoire, vint effacer l'impression produite par la circulaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire au Peuple Français.

Citoyens, à tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays ; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un Gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer. Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'inter-règne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité.

Nous ne comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme : sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception. A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous.

Le régime du peuple s'appelle République. Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : "Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République !"

Le peuple a combattu avec héroïsme. Le peuple a triomphé avec humanité. Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes. Il a fait en un mot du nom de Peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du Peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les Gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces Gouvernements, si c'est pour leur ressembler ? A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie ?

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne ! Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours !

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs ; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre !

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes ; la fondation du Gouvernement du peuple tout entier.

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour là tout sera sué !

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour là tout sera sué !

Les membres du Gouvernement provisoire.

DUPONTS (de l'Eure), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, GRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

Le secrétaire-général du Gouvernement provisoire, PAGRERRE.

CONCESSIONS IMPORTANTES EN AUTRICHE.

Voici quelques détails nouveaux sur les événements du 14 mars à Vienne.

On lit dans la Gazette de Silésie. "On ne savait se faire une idée de la masse de troupes qui était réunie à Vienne."

"On ne savait se faire une idée de la masse de troupes qui était réunie à Vienne. On y voyait des grenadiers, de l'infanterie, de la cavalerie et des canons sur les glacis. Les militaires ne paraissent pas d'abord vouloir faire usage de leurs armes."

"On ne sait pas encore quel est le nombre des morts et des blessés. On voit avec joie que le prince de Metternich n'est plus à la tête du gouvernement. Toute la garnison de Vienne, renforcée des troupes des environs, s'est retirée dans les casernes."

"L'ordre est rétabli, la propriété ne court aucun danger. Des patrouilles d'étudiants et de bourgeois parcourent les rues. L'empereur s'est mis lui-même sous la protection du peuple."

La Gazette de Spencer, paraissant à Berlin, donne quelques détails curieux sur les derniers moments du pouvoir expirant du prince de Metternich.

"La princesse de Metternich est partie avec le prince son époux. Le prince a défendu son système politique, jusqu'à la dernière extrémité. Les Etats n'ont pu délibérer, parce que les cris : A bas Metternich ! ont couvert la voix des députés."

L'empereur a adressé le rescrit suivant au premier chancelier : "J'ai décrété l'établissement de la garde nationale pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre dans la capitale et pour la protection des personnes et des propriétés."

"Vienne, 14 mars 1848." Dans la journée du 14, on a publié ce qui suit : "Les événements actuels intéressent autant le bien de l'état que celui de la ville de Vienne."

"A cette fin l'empereur a décrété l'armement des étudiants ; il exprime l'espoir que tous les habitants se feront inscrire dans la garde bourgeoise, prête à coopérer au maintien de l'ordre et de la tranquillité."

"Vienne, 14 mars 1848." Signé, DE GESTIETZ. Président de la Régence de la Basse-Autriche. "L'empereur a fait droit aux demandes qui lui ont été adressées hier, dans la ferme confiance que l'ordre et la tranquillité seront rétablis sans qu'il soit besoin d'employer de nouvelles armes."

"Vienne, 14 mars 1848." Signé, Baron GESTIETZ. Le même président de régence annonce que la censure est abolie, et qu'une loi sur la liberté de la presse sera prochainement publiée.

Une ordonnance de l'empereur en date du 14 mars, contient ce qui suit : "Considérant les circonstances politiques actuelles, nous avons résolu d'assembler autour de notre trône les Etats de nos royaumes allemands et slaves, ainsi que les congrégations centrales de notre royaume Lombardo-Vénitien, par des députés, pour qu'ils nous donnent leurs conseils sur des questions législatives et administratives. C'est pourquoi nous avons donné les

ordres nécessaires pour que cette réunion ait lieu le 3 juillet prochain, au plus tard, si elle ne peut avoir lieu avant."

La tranquillité n'est pas encore complètement rétablie, des bandes de pillards, commettent des dégâts de tous côtés. Le nombre des morts des journées des 13 et 14 est de plus de quarante, celui des blessés d'environ cent.

Pendant le combat des deux jours, on a vu des hommes bien habillés et gantés s'offrir aux balles, marcher sans armes au-devant des troupes.

L'archiduc Jean est le seul qui soit resté à Vienne ; il est tout à fait pour la liberté.

Le comte de Munch-Bellinghausem est provisoirement chargé du ministère des affaires étrangères. Nous lisons dans une correspondance particulière : "L'empereur a fait une nouvelle déclaration, accordé la liberté immédiate de la presse, promis de hâter la réunion des Diètes et de promulguer au plutôt une constitution."

L'empereur reçoit de nombreuses députations ; il répond à toutes les demandes : "J'accorde tout."

NOUVELLES DIVERSES.

RUSSIE.—Le czar a ordonné un levé extraordinaire. On dit qu'il a résolu de mettre en mouvement l'armée russe pour réprimer l'exagération de cette nouvelle. La Russie n'aura pas assez de toutes ses forces pour contenir la Pologne, qui va sortir du tombeau où l'ambition moscovite croit l'avoir à jamais ensevelie."

"Hier, dernier jour du carnaval, il y avait bal au palais d'hiver. On dansait précisément une mazurka, lorsqu'un aide-de-camp s'approcha de l'empereur et lui remit un papier. Cet écrit renfermait la nouvelle de la révolution de Paris, qu'on venait de recevoir par le télégraphe."

"Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande."

"Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande."

"Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande."

"Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande."

"Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande."

Lo général Subervie, ministre de la guerre a été nommé Chancelier de la Légion d'honneur, M. Arago le remplace par interim dans le département de la guerre.

M. Oillon Barrot a promis au gouvernement sa coopération et celle de ses amis pourvu qu'il fasse tous ses efforts pour empêcher que la révolution politique ne devienne une révolution sociale et que l'expression de la souveraineté nationale aux prochaines élections, soit sincère et non entachée de fraudes et de mensonges.

Une députation de l'Assemblée tenue à Londres en février pour protester contre une augmentation dans l'armée et la marine, a été reçue le 12 mars par le gouvernement provisoire.

La flotte du Tago sous le commandement de Sir C. Napier a reçu l'ordre de se rendre à Cork.

L'ex-roi de Franco vit très retiré à Claremont entouré de sa famille. Il se promène quelquefois en voiture dans le voisinage et partout il est reçu avec les marques du plus profond respect.

Dimanche dernier, une meeting de plus de dix mille personnes a eu lieu à Peep-green, en viron dix milles de Leeds. On y développa le drapeau républicain, et les orateurs s'attachèrent à exalter la révolution française en la désignant comme un exemple digne d'être suivi par les autres nations.

La nouvelle de la retraite de lord Russel acquiesce de la consistance. Après l'effort que lui a coûté la discussion sur l'Income-tax, le noble lord a dû partir pour Saint-Léonard où il va chercher quelque repos.

Les états de mortalité de Londres, pour la semaine finissant le 11 mars, présentent le chiffre 1,070 ou 37 de moins que le terme moyen des cinq dernières années, pour pareille période.

Lord Hardinge, ancien gouverneur-général de l'Inde, est arrivé hier à Londres via Ostende.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont partis le 9 mars pour l'Allemagne. Le départ du duc et de la duchesse, avant l'arrivée du duc d'Almada, chargé par la reine d'Espagne d'engager sa sœur à venir à Madrid, a donné lieu à une infinité de conjectures.

Un meeting public a été tenu à la maison de ville de Birmingham, à l'effet de voter une adresse au peuple français et d'adresser une pétition au Parlement en faveur d'une représentation nationale plus large et plus libre.

Le duc et la duchesse de Montpensier sont partis le 9 mars pour l'Allemagne. Le départ du duc et de la duchesse, avant l'arrivée du duc d'Almada, chargé par la reine d'Espagne d'engager sa sœur à venir à Madrid, a donné lieu à une infinité de conjectures.

Un meeting public a été tenu à la maison de ville de Birmingham, à l'effet de voter une adresse au peuple français et d'adresser une pétition au Parlement en faveur d'une représentation nationale plus large et plus libre.

Un meeting public a été tenu à la maison de ville de Birmingham, à l'effet de voter une adresse au peuple français et d'adresser une pétition au Parlement en faveur d'une représentation nationale plus large et plus libre.